



LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Au-delà de l'apprentissage des règles, naturellement toujours inscrit au cœur de la formation, l'apprentissage des comportements sur la route, la prise en compte des autres usagers, des motos et des camions, mais aussi des usagers les plus fragiles, piétons, cyclistes, enfants, personnes handicapées, dans le sens d'une conduite apaisée. Bref, la relation aux autres, trop souvent passée sous silence autrefois et laissée à la discrétion de chacun, tient aujourd'hui une place essentielle.

‘Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante’

DEROULEMENT DE LA FORMATION

1 Evaluation de départ

A l'aide du simulateur, nous évaluerons vos connaissances et compétences dans le domaine de la conduite, en circulation réelle de conduite.

Le questionnaire permet d'évaluer votre expérience de conduite et votre niveau de connaissance du véhicule.

Des exercices pratiques permettent d'évaluer certaines facultés essentielles pour la conduite, notamment votre habilité, votre compréhension et votre mémoire, votre perception et votre émotivité. Mais aussi vos prérequis en matière de connaissance du véhicule, vos expériences vécues en tant qu'usager de la route, vos compétences psychomotrices ainsi que votre motivation.

Le résultat de cette évaluation vous informera sur votre durée de formation à effectuer plus ou moins selon votre progression de formation, avant votre passage à l'examen pratique du permis de conduire.

FICHE D'ÉVALUATION FAITE SUR SIMULATEUR :

BILAN DE L'ÉVALUATION DE DÉPART

MOIS 06/2020

Module	Notes	Points
Évaluation de départ		1/9
Attitude à l'égard de l'écrit		5/7
Connaissances de la réglementation		0/2 2/2
Connaissances sur le véhicule		1/2
Qualité de l'élève conducteur		0/3 3/3
Théorie 1 (Code) (véhicule 1)		0/2 2/2
Théorie 2 (Code) (véhicule 2)		0/5 2/2
Théorie 3 (Code) (véhicule 3)		0/1 3/3
Pratique (Code) (véhicule 1)		1/1 0/1
Pratique (Code) (véhicule 2)		0/3 2/2
Pratique (Code) (véhicule 3)		0/1 1/1
TOTAL		8/26 13/15

VOLUME D'HEURES PROPOSÉ
 Total d'heures : 20 h 00 min

Signature de l'élève : *[Signature]*
 Signature de l'enseignant : *[Signature]*
 Signature de l'apprenant : *[Signature]*
 Signature des parents : *[Signature]*

SARL ELITE CONDUITE
 4, Grande Rue
 70100 GRAY
 Tél : 03.84.31.35.54
 Email : eliteconduite@gmail.com

Le simulateur Elite Conduite est un outil pédagogique qui permet de tester vos connaissances et vos capacités de conduite en toute sécurité.

AUTO ECOLE ELITE
 4 GRANDE RUE 70100 GRAY - Tél : 03.84.31.35.54 - Email : eliteconduite@gmail.com

2 Apprentissage théorique du code de la route

Le programme de la formation se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure en présentiel (au sein de l'établissement d'enseignement) et en distanciel (site internet).

3 Examen théorique (code de la route)

Vos connaissances au code de la route vous permettent de partir serein(e) à l'examen du code de la route. Elite conduite vous inscrira à l'examen. Vous vous y rendrez physiquement avec votre carte identité valide et votre convocation afin de passer cette épreuve théorique.

Pour obtenir le code de la route, il vous suffit d'obtenir la note minimum de 35 sur 40 (5 fautes maximum).

4 Apprentissage pratique (conduite)

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Ce programme de formation s'appelle : REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne).

REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) :



Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire.

5 Examen pratique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Le résultat de votre prestation, appelé certificat d'examen du permis de conduire (CEPC), vous sera communiqué après 48h sur le site de la sécurité routière à l'aide de votre numéro NEPH et votre date de naissance.

CEPC Certificat d'examen du permis de conduire :

Compétence et maîtrise des véhicules				Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conscience Autonome			
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord									
Effectuer des vérifications du véhicule									
Connaître et utiliser les commandes									
Appréhender la route									
Prendre l'information									
Adapter son itinéraire aux circonstances									
Appliquer le règlement									
Partager la route avec les autres usagers									
Communiquer avec les autres usagers									
Partager la chaussée									
Maintenir les espaces de sécurité									
Sous-totaux									
Conscience Autonome et respect des règles de l'écologie									
Caractéristiques									
Total général									

LA CONDUITE ACCOMPAGNEE ??

C'EST GENIALE !!

POURQUOI ?

Vous allez bientôt souffler vos 15 bougies et vous ne tenez plus en place à l'idée de bientôt pouvoir tenir un volant entre vos mains.....

Voici quelques infos pratiques pour vous aider à faire votre choix, comparer les avantages et inconvénients de chacune des formules de conduite accompagnée (AAC, conduite supervisée) et évaluer les capacités et disponibilités de votre potentiel accompagnateur.

1. SES AVANTAGES

Le taux de réussite dès le premier passage à l'épreuve de conduite est de 75% pour les élèves ayant suivi l'AAC, contre 61% par la filière classique (chiffres DSCR 2020).

Cette filière sera l'occasion pour vous d'acquérir une solide expérience de la conduite et de la sécurité routière en situation réelle avant votre passage d'examen pratique et surtout avant de vous lancer seul sur la route.

La conduite accompagnée permet aux parents ou accompagnateurs de se rassurer sur vos compétences, connaissances et savoir être au volant d'un véhicule pour vos années futures de jeune conducteur en minimisant le risque accidentogène.

Le passage de l'examen B est possible désormais à compter de 17 ans.

Côté assurance, votre prime d'assurance sera réduite.

La réduction de la période du permis probatoire de 3 à 2 ans.

Vous démarrez avec un capital de 6 points. L'attribution du nombre maximal de 12 points se fait ensuite progressivement, à raison de trois points chaque année pendant deux ans pour l'AAC, contre deux chaque année pendant trois ans pour ceux ayant suivi la filière classique, sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction pendant la période probatoire.

Le nombre d'heures supplémentaires de conduite avec l'auto-école est en effet en moyenne moins élevé qu'avec une formation traditionnelle, donc moins coûteuse à l'obtention du permis.

2. SA FORMATION

L'AAC est une formation de longue durée qui vous permet d'obtenir une plus grande expérience de la conduite avant le passage de l'examen du permis de conduire.

Les différentes phases sont :

- a) Préparation et passage de l'examen du "code de la route"
- b) Une formation initiale dispensée par l'auto-école comportant 20 heures de conduite minimum en boîte manuelle et 13h en boîte automatique. En fonction de vos capacités, le moniteur peut suggérer quelques heures supplémentaires.
- c) Le rendez-vous préalable (2 heures) de préparation des accompagnateurs en fin de formation initiale avant la phase de conduite avec l'accompagnateur.
- d) Ensuite, vous devrez parcourir avec votre ou vos accompagnateurs minimum 3 000 kms sur une durée minimale d'un an selon le planning des rendez-vous pédagogiques suivant :

Sur une année :

1er rendez-vous pédagogique entre 3 et 6 mois de conduite (environ 1500 km)

1 heure en circulation et 2 heures en salle

2^{ème} rendez-vous pédagogique après 3000 km parcourus

1 heure en circulation et 2 heures en salle

Durant ces phases de rendez-vous pédagogiques en circulation nous effectuons une évaluation de votre pratique de la conduite.

La phase en salle (en groupe ou individuel) permet d'échanger et de partager les expériences vécues et aborder des thèmes relatifs à la sécurité routière.

ou

Sur deux années :

1er rendez-vous pédagogique après environ 10 mois de conduite (environ 1500 km minimum)

1 heure en circulation et 2 heures en salle

2^{ème} rendez-vous pédagogique après 3000 km parcourus

1 heure en circulation et 2 heures en salle

Durant ces phases de rendez-vous pédagogiques en circulation nous effectuons une évaluation de votre pratique de la conduite.

La phase en salle (en groupe ou individuel) permet d'échanger et de partager les expériences vécues et aborder des thèmes relatifs à la sécurité routière.

Votre choix sur 1 ou 2 années sera à réfléchir au moment du rendez-vous préalable, afin de programmer ensemble les rendez-vous pédagogiques.

e) Suite à votre 2^{ème} rendez-vous et selon votre progression constatée, nous serons amenées, ou pas à planifier quelques heures de conduite en auto-école afin d'être prêt et serein pour l'examen du permis de conduire.

A l'issue de toutes ces phases d'apprentissage, vous serez éligible au passage d'examen pratique et Elite conduite vous communiquera votre date et heure d'examen pratique.

L'épreuve de conduite consiste en un parcours de 32 minutes, sur lequel l'élève sera jugé sur ses comportements au volant du véhicule, ses réflexes, sa conduite et sa façon d'appréhender la circulation routière en toute sécurité

Si le candidat réussit cette épreuve pratique, il obtient alors le permis probatoire de 2 années avec une augmentation de son capital de 3 points (si aucune infraction n'est commise) tous les ans pour arriver à 12 points

3. SES CONDITIONS

L'élève :

- Avoir 15 ans minimum (l'accord des parents est nécessaire si vous êtes mineur)
- Avoir obtenu le Code de la route
- Avoir suivi au moins 20 heures de leçons de conduite en auto-école et réussi l'évaluation de formation initiale

L'accompagnateur :

- Être titulaire du permis B (en cours de validité) depuis 5 ans au moins.
- Ne pas avoir commis de délit routier (alcool, stupéfiant, grand excès de vitesse, ...), ni de suspension, ni d'annulation de permis durant ses 5 dernières années.
- Avoir obtenu l'accord préalable de son assureur pour faire cet accompagnement avec son (ses) véhicule (s)
- L'accompagnateur n'est plus soumis à des conditions d'âge, de lien avec l'élève (il peut être un parent, un ami, un professeur...) et plusieurs personnes peuvent accompagner un seul élève conducteur.

4. SES MODALITES

Le livret d'apprentissage, la pièce d'identité de l'élève ainsi que l'autorisation de l'assurance doivent se trouver à bord du véhicule. En cas de contrôle, ces documents justifient que vous et votre accompagnateur avez le droit de circuler sur la voie publique. Ce livret vous sert par ailleurs de carnet de bord (inscrivez-y vos parcours et temps de conduite).

En tant qu'apprenti de la conduite, n'oubliez pas que vous êtes soumis à des limitations de vitesse spécifiques :

- ✦ 80 km/h sur route et créneaux de dépassement hors agglomération
- ✦ 100 km/h au lieu de 110 km/h sur voie à accès réglementé
- ✦ 110 km/h au lieu de 130 km/h sur autoroute
- ✦ 100 km/h au lieu de 110 km/h sur autoroute
- ✦ 90 km/h si limitée à 90 km/h sur autoroute

Un macaron spécifique (indiquant que le conducteur est en conduite accompagnée) doit être apposé à l'arrière du véhicule, côté gauche sur la carrosserie.



En cas d'infraction, sachez que vous pouvez être poursuivi et condamné à une amende.

La conduite accompagnée peut s'effectuer sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier dans la limite du **territoire national**.

Le véhicule utilisé n'a pas à être équipé de dispositifs spéciaux, mais doit impérativement avoir 2 rétroviseurs latéraux extérieurs (gauche et droit).

